RENDEZ VOUS THEMATIQUE RSU

DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

Mai 2024

Maryse BARTHELEMY-BLANCHON
Christelle GAUVAIN

DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

SOMMAIRE

1. Rapport Social Unique 2023
   - Rappel sur le contexte
   - Retour sur la campagne 2022

2. L'outil Rapport Social Unique
   - L'import des fichiers
   - Outil de fusion
   - Modes de saisie
   - Présentation de la nouvelle interface de l'application collectivités
   - Nouveautés des indicateurs
   - Contrôle de cohérence

3. Le RSU et l'analyse :
   - Les synthèses disponibles
   - Les synthèses réalisées par la CDG

4. Informations pratiques
   - Points complémentaires
   - RGPD

5. Ateliers et accompagnement aux collectivités

1. Rappel sur le contexte

Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.

« Les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen d'un portail numérique (…). Ce portail est également accessible aux collectivités territoriales et à leurs établissements non affiliés à un centre de gestion ».

Application Données sociales
https://bs.donnees-sociales.fr/

- « Le rapport social unique est établi chaque année au titre de l'année civile écoulée. »
  Rapport Annuel sur les données sociales 2023

- « Nouvelle interface du logiciel données sociales pour les collectivités »

(Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales)

« Le rapport social unique portant sur l' année 2023 est rendu public au plus tard le 31/12/2024 par la collectivité sur son site internet ou, par tout autre moyen d'en assurer la diffusion, dans un délai de 60 jours à compter de sa présentation au Comité Social Territorial (CST),
Article 10 Décret 2020-1793

1. Rappel sur le contexte

Pourquoi réaliser le RSU ?

- ✓ Le RSU est obligatoire (se basant sur les données sociales 2023)
- ✓ Le RSU contribue à la définition des Lignes Directrices de Gestion.
- ✓ Le RSU constitue un outil de pilotage RH et de dialogue social.

DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

1. Rappel sur le contexte

2 modes de pré-remplissage possibles:

- **DSN + SOFAXIS**
- **Import fichier d'échange format TXT (Le plus fiable)**

2 modes de saisies:

- Le mode « agent par agent »
- le mode « consolidé »

5 enquêtes en une:

- Le Rapport Social Unique qui reprend l'ensemble des questions présentes dans la circulaire associée.
- Les questions de l'enquête Handitorial
- Les questions RASSCT
- Les questions GPEEC et GPEEC +
- *Infosdis* ***(uniquement pour les SDIS)***

1. Retour sur la campagne 2022

- A la date du 31 décembre 2023, au terme de 7 mois de campagne et après extraction des collectivités dites « fantômes », le centre de gestion a centralisé **410 rapports sociaux uniques validés sur 630 collectivités recensées.**

- **Un accompagnement renforcé auprès des collectivités**

La Campagne du RSU reste une période importante pour le Centre de Gestion. Le recueil centralisé des données sociales et leur exploitation apportent des informations statistiques sur des sujets tels que les recrutements, la formation, l'absentéisme…

Ainsi tout au long de cette campagne, les collectivités et établissements ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Le Centre de Gestion a notamment organisé des rendez-vous thématiques et des ateliers pratiques dans le but de les guider dans la saisie de leur enquête ainsi que des déplacements directs dans les collectivités,

De multiples relances téléphoniques et des mails ciblés ont été réalisés afin de rappeler leurs obligations auprès des collectivités n'ayant pas répondu aux précédentes sollicitations.

2. L’outil Rapport Social Unique

Site national: https://www.donnees-sociales.fr
Site application: https://bs.donnees-sociales.fr

ACCÈS SÉCURISÉ

À l'application avec des identifiants de connexion personnels à chaque collectivité

FULL WEB

Avec une saisie qui se déroule exclusivement en ligne, il n'y a pas de logiciel à installer

GAIN DE TEMPS

Avec un pré-remplissage de votre bilan grâce à l'import du fichier N4DS

SAUVEGARDE

Des données instantanée grâce aux identifiants de connexion

UN SEUL ENDROIT

Où saisir et transmettre votre RSU au CDG et la possibilité de dialoguer en ligne directement depuis l'application

Hébergement de la BDD en France

OVHcloud

Pour le RSU 2023

Réinitialisation des mots de passe par courrier

Mot de passe temporaire pour toutes les collectivités

Le profil Collectivité territoriale

Vérifier les informations sur l’espace « Mon compte »
Consulter La FAQ et les questions
Saisir mon enquête
Exporter son Analyse

❖ L’import des fichiers

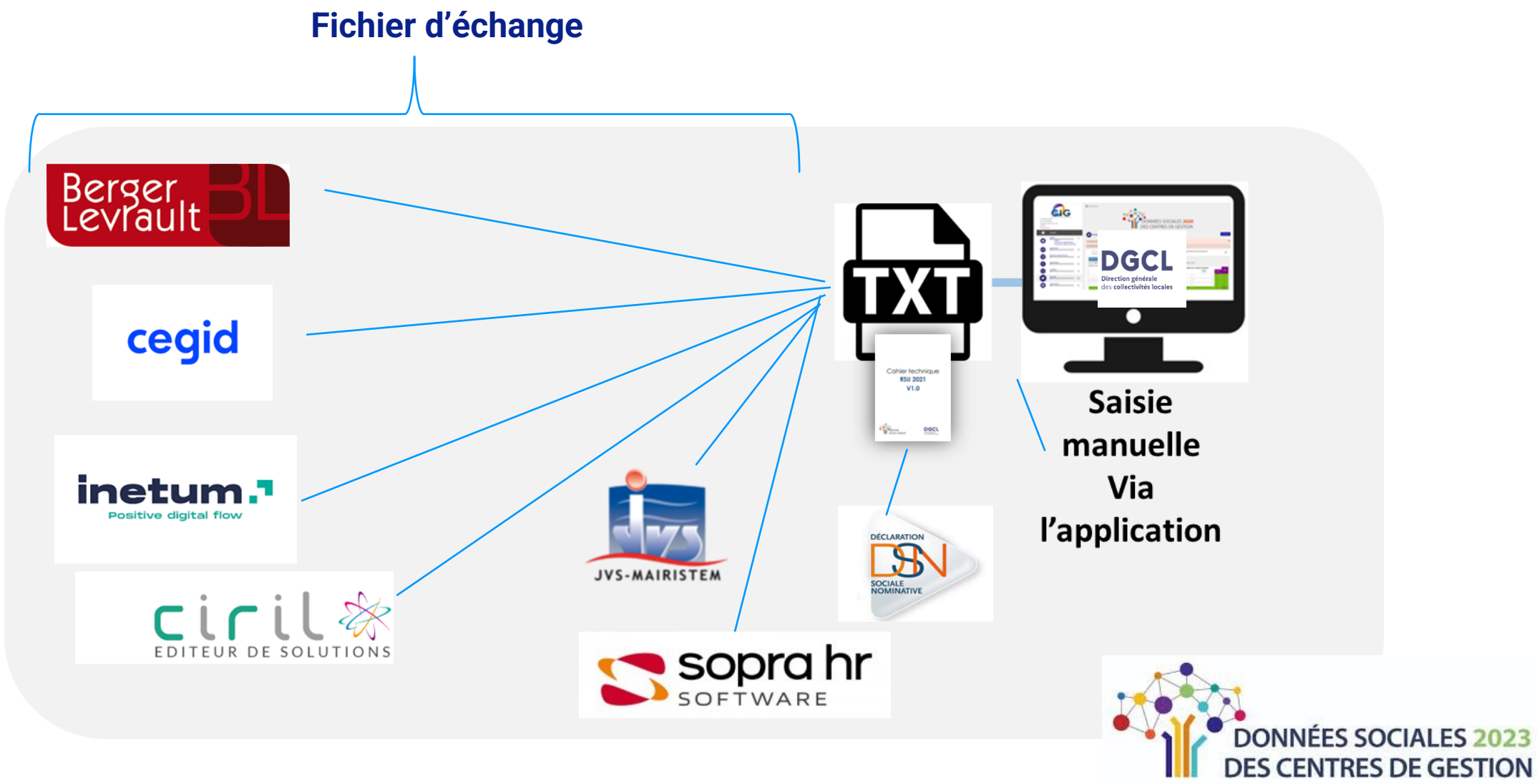

❖ L’import des fichiers

L’IMPORT DSN

```
CT_RSU_1.0
Nom_editeur_1.0
21780033300015;2022;1101;TAU2;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1101;TAU1;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1101;TTU2;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1101;TTU1;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1101;TRB2;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1101;TRB1;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1102;TAU2;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1102;TAU1;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1102;TTU2;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1102;TTU1;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1102;TRB2;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1102;TRB1;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;1103;TAU2;0;0
21780033300015;2022;1103;TAU1;0;0
21780033300015;2022;1103;TTU2;0;0
21780033300015;2022;1103;TTU1;0;0
21780033300015;2022;1103;TRB2;0;0
21780033300015;2022;1103;TRB1;0;0
21780033300015;2022;111;TAD3;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;111;TAD2;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;111;TAD1;1;0;0;0;0;1
21780033300015;2022;111;TAT4;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;111;TAT3;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;111;TAT2;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;111;TAT1;0;0;0;0;0;0
21780033300015;2022;111;SAT1;0;0;0;0;0;0
```

Le fichier d’échange est un fichier au format .txt
(Siret; Année; Numéro de l’indicateur; Référentiels; Données)

<u>Ce fichier d’échange constitue la 2ème possibilité d’import au sein de l’application Données sociales.</u>

Les éditeurs SIRH sont chargés de développer le fichier d’échange à partir du cahier technique pour leurs collectivités clientes.

L'IMPORT DSN

Un pré-remplissage fiable…

- ✓ Effectifs : statut, genre, catégorie, cadre d'emplois et grade
- ✓ Rémunération : rémunération totale brute, primes et indemnités, IFSE et CIA, Montant des HS/HC ***(Nouveauté RSU 2023)***
- ✓ Calcul de l'équivalent temps plein rémunéré
- ✓ Temps de travail
- ✓ Absences ***(amélioration RSU 2023)***

…à vérifier et compléter

- ✓ Absence des BOETH
- ✓ Pas de mention des articles de recrutement
- ✓ Vérification des emplois fonctionnels et des positions particulières
- ✓ Vérification des mouvements

L'IMPORT DSN

L'import DSN permet de préremplir les indicateurs suivants en consolidé :

Il est recommandé pour les collectivités de moins de 100 agents.

Emploi

- 1.1.1- Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunéré au 31/12/2023 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe
- 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) dans l'année, déclinée par filière, catégorie hiérarchique et par sexe
- 1.2.1 - Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2023 par référence à la filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement
- 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) dans l'année par filière déclinée par catégorie et par sexe
- 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2023

Recrutements

- 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement **uniquement la 2nde partie tableau genre et temps de travail**

Organisation du travail

- 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents dans les effectifs au 31/12/2023 **uniquement sur l'absence impactant la paie**
- 2.1.2 - Nombre de CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2021 **uniquement sur l'absence impactant la paie**
- 2.1.3 - Nombre de CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2023 **uniquement sur l'absence impactant la paie**
- 2.1.8 - Nombre de jours de carence pour les fonctionnaires par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues
- 2.2.8 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2023 par sexe, filière et cadre d'emplois

Rémunération

- 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023
- 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un EMPLOI PERMANENT ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023

Santé et sécurité au travail

- 4.2.1 - Les accidents du travail reconnus dans l'année 2023 et jours d'arrêt de travail pour des accidents survenus en 2023 ou avant y compris ceux qui n'ont pas donné lieu à arrêt de travail

Présentation des modes de saisie

Saisie agent par agent - consolidé

Agent par agent

Ce mode permet à la collectivité de saisir/ vérifier les informations demandées pour chaque agent. Cela représente un gain de temps important pour les petites et moyennes collectivités et réduit les risques d'erreurs de saisie.

- Certaines questions restent toutefois « consolidées » dans ce mode de saisie
- Suppression de la liste de questions préalables au début de la saisie agent par agent

Consolidé

Le mode consolidé reprend les indicateurs RSU 2023 précisés dans le cahier technique, du RASSCT, des données Handitorial et **GPEEC (à saisir uniquement en agent par agent).**

Refonte de l’espace Collectivité

Connexion en tant que collectivité

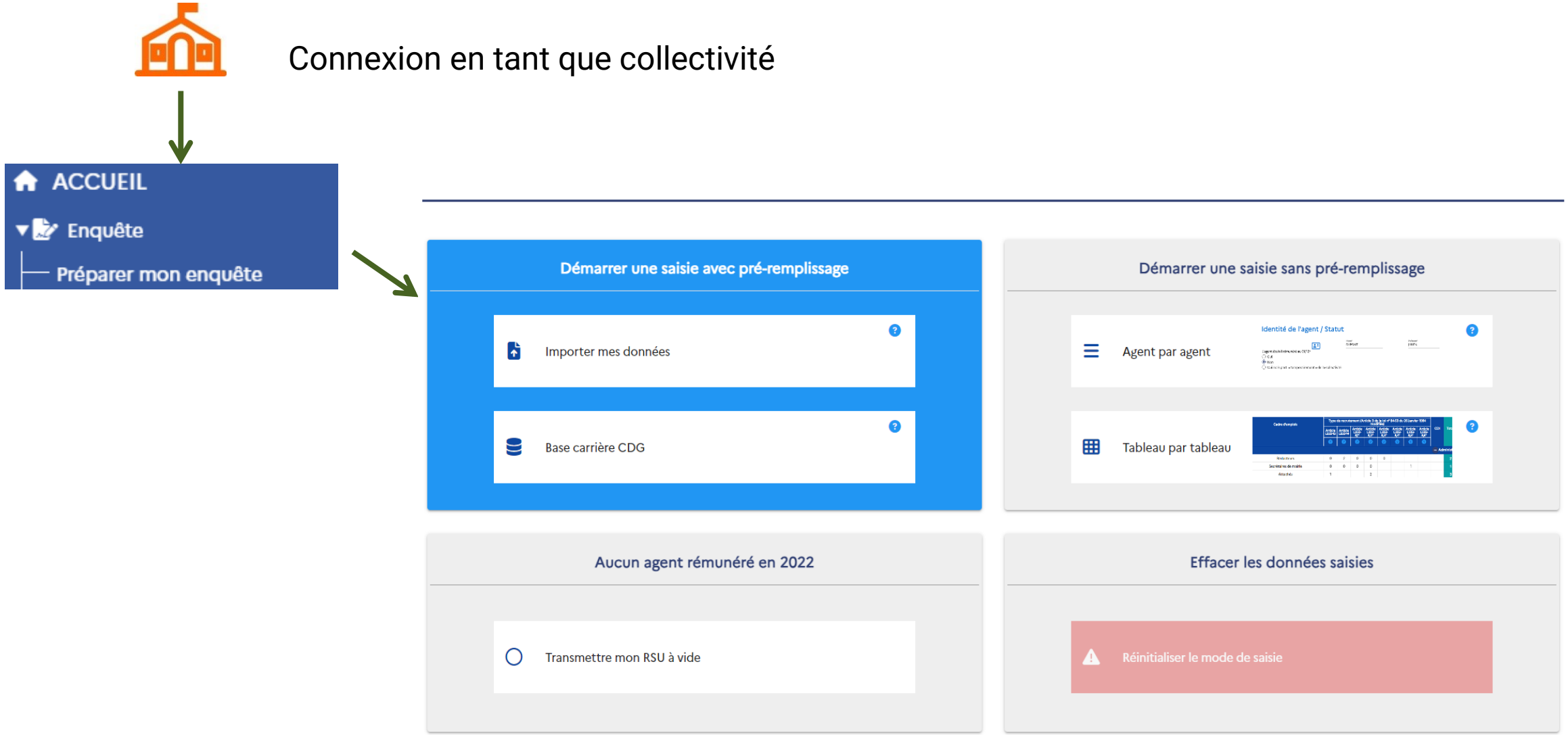

Connexion en tant que collectivité

Saisie agent par agent

Statut	Effectif théorique au 31/12/2021	Nombre d'arrivées en 2022	Nombre de départs en 2022	Effectifs présents et rémunérés au 31/12/2022
Fonctionnaire	2	0	0	2
Contractuel permanent	0	0	0	0
Contractuel non permanent	0	0	0	0
Emplois permanents	2	0	0	2

+ Ajouter agent

Nombre d'agent contrôlés : 2

Nombre d'agent à contrôler : 0

Colonnes visibles
, ID, Nom, Prénom, Commentaire, Date de naissance, Genre, Statut, Etat, BOETH, Action

	ID	Nom	Prénom	Commentaire	Date de naissance	Genre	Statut	Etat	BOETH	Action
	104883	FERREIRA	Alexandre		03/1924	Homme	Titulaire	7%	Non	Modifier
	104884	Maheas	Erwan		07/1929	Homme	Titulaire	7%	Non	Modifier

Lignes par page : Tous 1-2 sur 2

La collectivité peut saisir dans une case commentaire l'établissement secondaire de l'agent (EPHAD…)

Nom*
FERREIRA

Prénom*
Alexandre

Commentaire

Date de naissance*
03/1924

Genre*
Homme Femme

La saisie consolidée

De manière identique à la saisie agent par agent, la collectivité retrouve sur le menu principal de gauche, l'ensemble des parties qui composent le Rapport social Unique, RASSCT, Handitorial et GPEEC si celles-ci ont été activées par le CDG.
Les barres de progression pour chaque partie se complètent dès lors que la collectivité a validé un tableau au sein de cette partie.

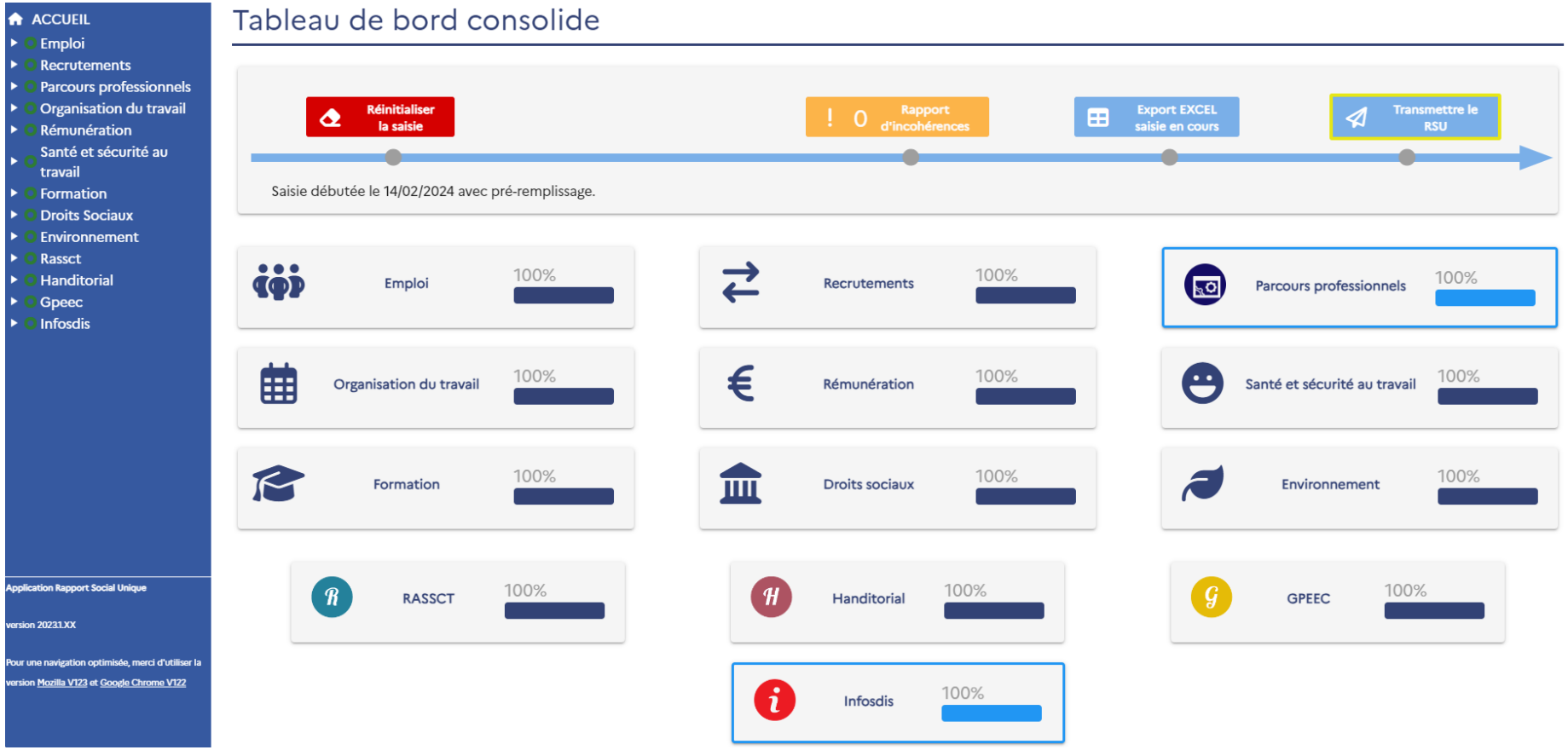

La saisie consolidée

Donnée(s) en attente | Erreur(s) de cohérence | Donnée(s) remplie(s) à 0 | Donnée(s) remplie(s)

Incohérences 60

Les rémunérations d'un ou plusieurs agents Homme de catégorie A et de filière Administrative à l'indicateur 3.2.1 ne correspondent pas aux ETPR (rémunérations inférieures au SMIC multiplié par l'ETPR ou supérieures à 6 fois le SMIC multiplié l'ETPR); merci de corriger le nombre d'ETPR (Indicateur 1.2.4) ou la rémunération (Indicateur 3.2.1) pour le ou les Homme(s) de catégorie A de la filière Administrative

Les rémunérations d'un ou plusieurs agents Femme de catégorie A et de filière Administrative à l'indicateur 3.2.1 ne correspondent pas aux ETPR (rémunérations inférieures au SMIC multiplié par l'ETPR ou supérieures à 6 fois le SMIC multiplié l'ETPR); merci de corriger le nombre d'ETPR (Indicateur 1.2.4) ou la rémunération (Indicateur 3.2.1) pour le ou les Femme(s) de catégorie A de la filière Administrative

Les rémunérations d'un ou plusieurs agents Homme de catégorie B et de filière Administrative à l'indicateur 3.2.1 ne correspondent pas aux ETPR (rémunérations inférieures au SMIC multiplié par l'ETPR ou supérieures à 6 fois le SMIC multiplié l'ETPR); merci de corriger le nombre d'ETPR (Indicateur 1.2.4) ou la rémunération (Indicateur 3.2.1) pour le ou les Homme(s) de catégorie B de la filière Administrative

Incohérences 60

Indicateur 1.2.4

100% Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) dans l'année par fil

Champ : le tableau qui suit concerne les **contractuels sur emploi permanent**, occupant un emploi **à temps complet ou non complet** et ayant été **rémunérés au moi**

groupes de lignes
Administrative, Animation, Culturelle, Incendie secours, Médico-sociale, Médico-technique, Police municipale, Sociale, Sportive, Technique

Catégorie	Hommes
	Administrative
A	0

1.1.2 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet au 31/12/2016 par sexe, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail

Donnée(s) attendue(s)

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent
Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel doivent être uniquement comptabilisé dans leurs cadres d'emplois et grades respectifs.

FONCTIONNAIRES sur emplois permanents occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :											
Temps plein		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)						Total			
100%		Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus					
Hommes 1.1.2 (1)	Femmes 1.1.2 (2)	Hommes 1.1.2 (3)	Femmes 1.1.2 (4)	Hommes 1.1.2 (5)	Femmes 1.1.2 (6)	Hommes 1.1.2 (7)	Femmes 1.1.2 (8)	Hommes	Femmes	Total	
Administrative [0]											
Administrateur [1.1.1] = 1								0	0	0	

La saisie consolidée

Pour faciliter le contrôle des données, il y a une distinction entre :

Donnée(s) remplie(s)

1.9.4a

Indicateur 1.9.4a

100% Départs dans l'année 2023 d'agents titulaires et stagiaires, par motifs de départ et selon le sexe et la catégorie

Fonctionnaires	Hommes				Femmes				Total Hommes+ Femmes
Motif de départ	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	
Départs temporaires									
Départs définitifs									
Mutation (changement de collectivité)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures:fonction publique d'État, fonction publique hospitalière, ...dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décharge d'emploi et de fonctions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Démission	1	0	0	1	0	0	0	0	1
Départ à la retraite	0	0	0	0	0	0	1	1	1

Donnée(s) remplie(s) à 0

1.9.3.1

Indicateur 1.9.3.1

100% Arrivées de contractuels sur emplois permanents dans l'année 2023 - Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

Champ : les tableaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2023

groupes de colonnes
Dont SPV, Par type d'emplois

Recrutements	Contractuels (assimilés aux cadres d'emploi)							
	Temps complet			Temps non complet			Total	Dont SPV
	Hommes	Femmes	Total temps complet	Hommes	Femmes	Total temps non complet		
Remplaçants	0	0	0	0	0	0	0	0
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0	0	0

Non saisi

1.9.7

Indicateur 1.9.7

0% Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2023

Champ : le tableau qui suit concerne les **fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2023**

Catégorie	Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes	Total
A			0
B			0
C			

La saisie consolidée

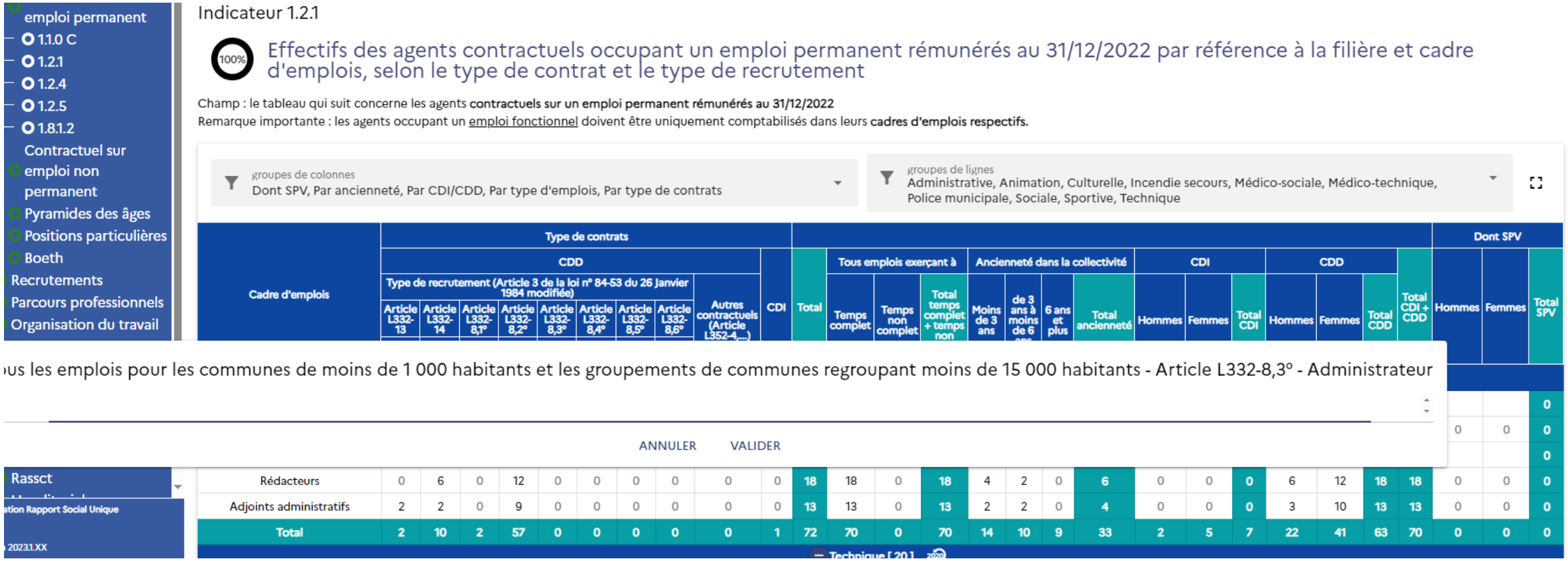

Astuce: Il est possible de filtrer par colonne et ligne sur les tableaux.
En complément, les données saisies peuvent être validées via la touche « entrée ».

Indicateurs du RSU 2023 : Nouveautés

Rubrique Parcours professionnels

- IND 1.9.6.1.c Agents promouvables pour un avancement de grade

Rubrique Rémunération

- IND 3.1.1 Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 : Ajout des colonnes IFSE, CIA et des différents types de sur-rémunération du traitement liés à l'outre-mer
- IND 3.2.1 Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 : Ajout des colonnes IFSE, CIA et des différents types de sur-rémunération du traitement liés à l'outre-mer

Rubrique Santé et sécurité

- IND 4.1.1 Agents affectés à la prévention : Ajout du genre en colonnes
- IND 4.1.8 Registre de danger grave et imminent
- IND 4.2.8 Nombre d'accidents mortels selon le genre

Rubrique Formation

- IND 5.1.1.2 Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2023 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2023 : Ajout du genre pour les colonnes « dont CPF »

Rubrique Droit sociaux

- IND 6.1.0 Nombre de représentants du personnel par type d'instance : Ajout du genre en colonnes

Rubrique Environnement (nouvelle rubrique)

- IND 9.1.1 Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du remboursement des frais de trajets domicile – travail en transport en commun
- IND 9.1.2 Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient du forfait de mobilité durable
- IND 9.1.3 Nombre d'agents, par sexe, qui bénéficient de la prime de covoiturage X

Contrôles de cohérence

Afin de renforcer la qualité des données saisies en vue de la valorisation de ces dernières, près de 200 contrôles de cohérence sont présents au sein de l'application depuis sa création.

Quelques exemples de contrôles déjà présents:

- Contrôle sur les effectifs sur les indicateurs 1.1.1 ; 1.2.1
- Contrôles sur les ETPR (Équivalents temps plein rémunérés). Indicateurs 1.1.4, 1.2.4 et 1.3.1 et la rémunération 3.1.1, 3.2.1 et 3.3.1 pour éviter la saisie de rémunération inférieure au SMIC ou 6 fois supérieure au SMIC
- Contrôles renforcés sur les dépenses de fonctionnement et charges de personnel (Indicateur 3.4.7)
- Contrôles entre les arrivées de fonctionnaires (indicateur 1.9.2) et les agents nommés stagiaires (indicateur 1.9.5)
- Contrôles entre le nombre d'heures supplémentaires/complémentaires (indicateur 2.2.8) et la rémunérations des heures supplémentaires/complémentaires (indicateurs 3.1.1 et 3.2.1)

Contrôles de cohérence

Pour cette nouvelle campagne, des contrôles ont été ajoutés ou modifiés suite aux remontées de CDG et pour tenir compte des évolutions des indicateurs du RSU

Quelques exemples de nouveaux contrôles :

-Contrôle si aucun agent n’est renseigné pour une collectivité ayant son propre CST
-Modification des contrôles sur la partie Rémunération suite à l’ajout des colonnes IFSE et CIA
-Renforcement des contrôles pour l’indicateur concernant le jour de carence entre les différents champs
-Renforcement des contrôles sur les indicateurs concernant la Protection Sociale Complémentaire
-Contrôles entre les actes de violence / signalement avec arrêt et les indicateurs de l’absence

Rappel : la liste des incohérences peut être exportée par la collectivité au format Excel pour faciliter la vue globale des incohérences à traiter

Ecran d’accueil de la collectivité

Tableau de bord consolidé

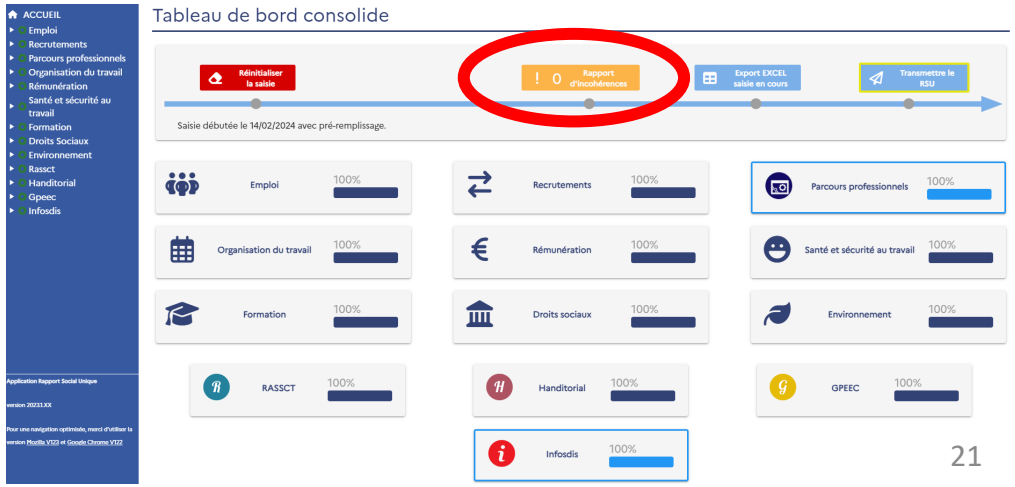

Le RSU et les analyses

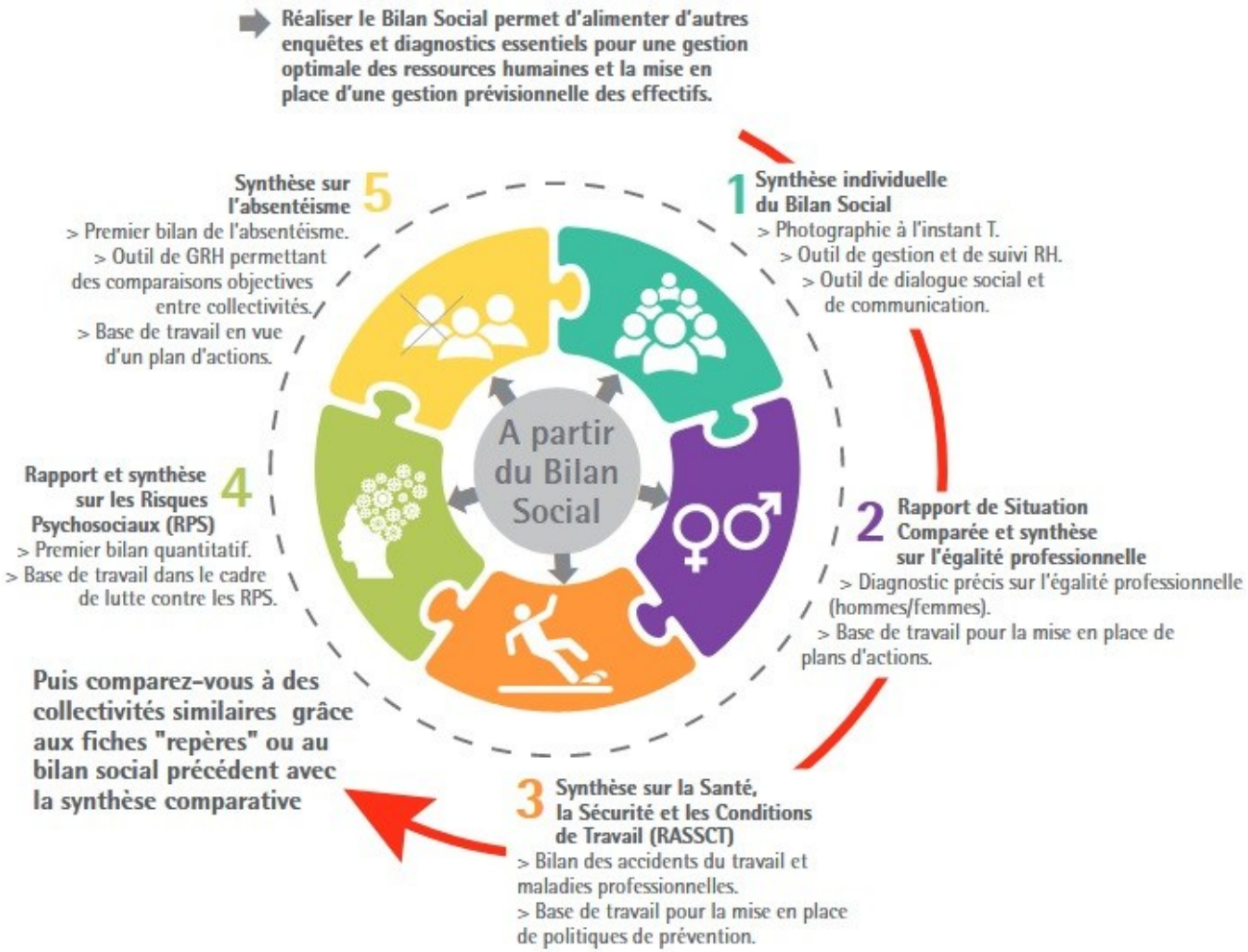

Les analyses RH

Une analyse de 4 pages automatisée à la suite de la consolidation du Rapport Social Unique est disponible sur l'application à la collectivité. (Cf. espace compte collectivité: Analyses)

D'autres synthèses pourront être réalisées par le CDG via l'application Qlik :

- RPS (Risques Psychosociaux)
- Rémunération
- RASSCT (Synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail)
- Handitorial
- Absentéisme
- Baromètre Egalite Pro
- Outil LDG (Lignes Directrices de Gestions)
- PAPRIPACT(Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)
- Fiche repère (en novembre pour avoir un taux de retour suffisant)

Attention aux délais de réalisation des synthèses !

Les analyses

- La synthèse individuelle + focus thématiques (Handitorial, Rassct, Absentéisme)

- La synthèse d'évolution annuelle (permet à une collectivité de pouvoir suivre l'évolution de ses données sur plusieurs années)

- La synthèse comparative (permet à une collectivité ou un établissement de se comparer avec un échantillon d'autres collectivités/établissements)

- Export pour la mise à dispositions des données sociales (CST du CDG ou propre)

- Les fiches repères (permet aux collectivités de même strate de se comparer entre elles)

- Le baromètre égalité professionnelle (les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un Plan d'action triennal sur l'égalité professionnelle)

- L'outil LDG (un fichier excel envoyé à la collectivité ou à l'établissement, ensuite la collectivité ou l'établissement doit remplir les champs manquants)

Points complémentaires

Navigateurs à utiliser pour un fonctionnement optimal de l'application :

Mozilla Firefox OU Google Chrome

⇒ Mettre à jour régulièrement ces navigateurs **(tous les mois) et utiliser la dernière version lors du lancement de la campagne.**

Internet Explorer, Microsoft Edge, Opéra et Safari sont à exclure

Points divers :

Repartir de l'url suivante (https://bs.donnees-sociales.fr/) et non celle que vous aviez pu enregistrer en favori sur vos sites respectifs : *https://sso.donnees-sociales.fr/cas/login?service=http%3A%2F%2Fbs.donnees-sociales.fr%2F*

Points complémentaires

Il faut débloquer les macros sur Office 365 pour permettre l'import des données au sein du fichier Excel RSU

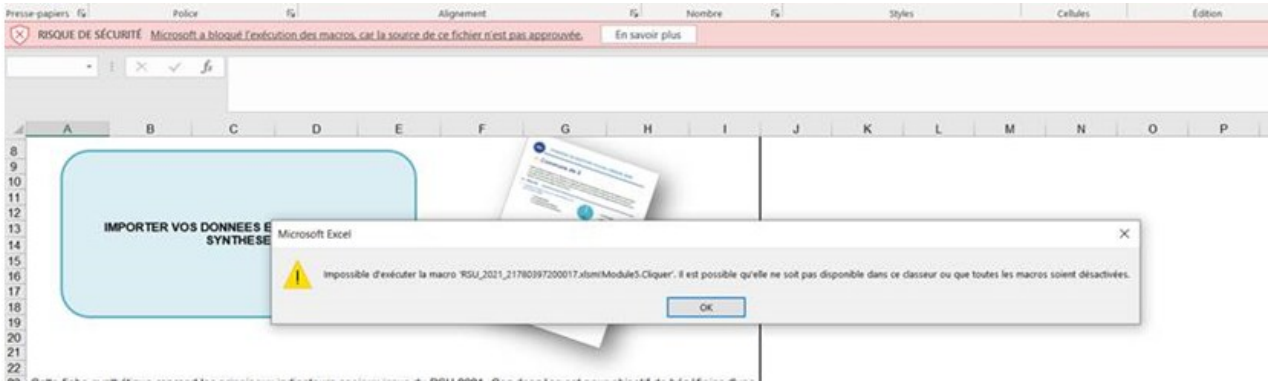

Etape 1 : clic droit sur le nom du fichier pour accéder aux propriétés

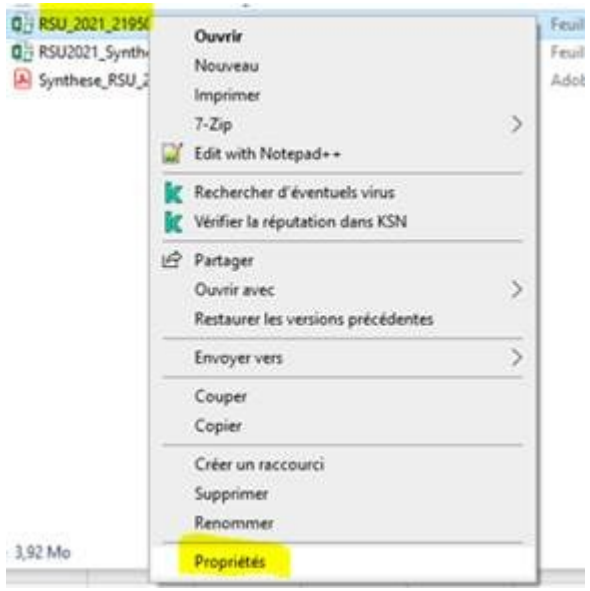

Etape 2 : cocher « Débloquer » et cliquer sur « Ok »

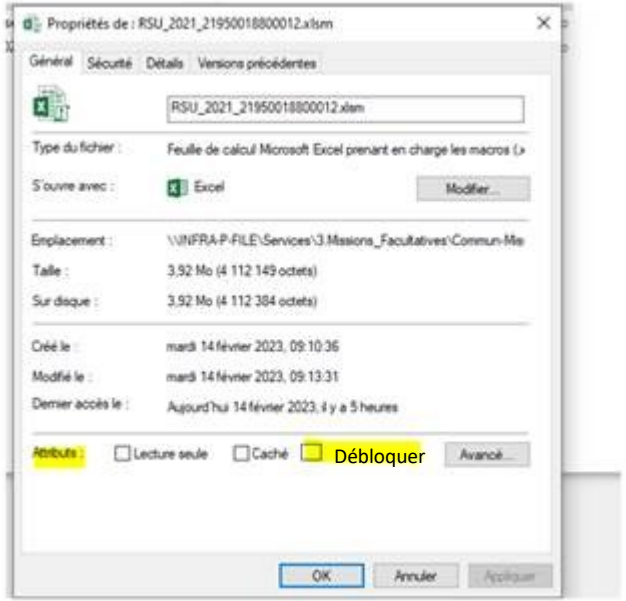

Point RGPD

Toutes les informations liés à la sécurité de l’application sont disponibles via le lien suivant :

https://www.donnees-sociales.fr/securite/

DONNÉES SOCIALES 2023 DES CENTRES DE GESTION

Accueil | Aide à l'utilisation | Panorama de l'emploi | Synthèse nationale des indicateurs RH | Accès Centre de Gestion

Baromètre égalité professionnelle | Qlik Centre de Gestion | Cahier technique

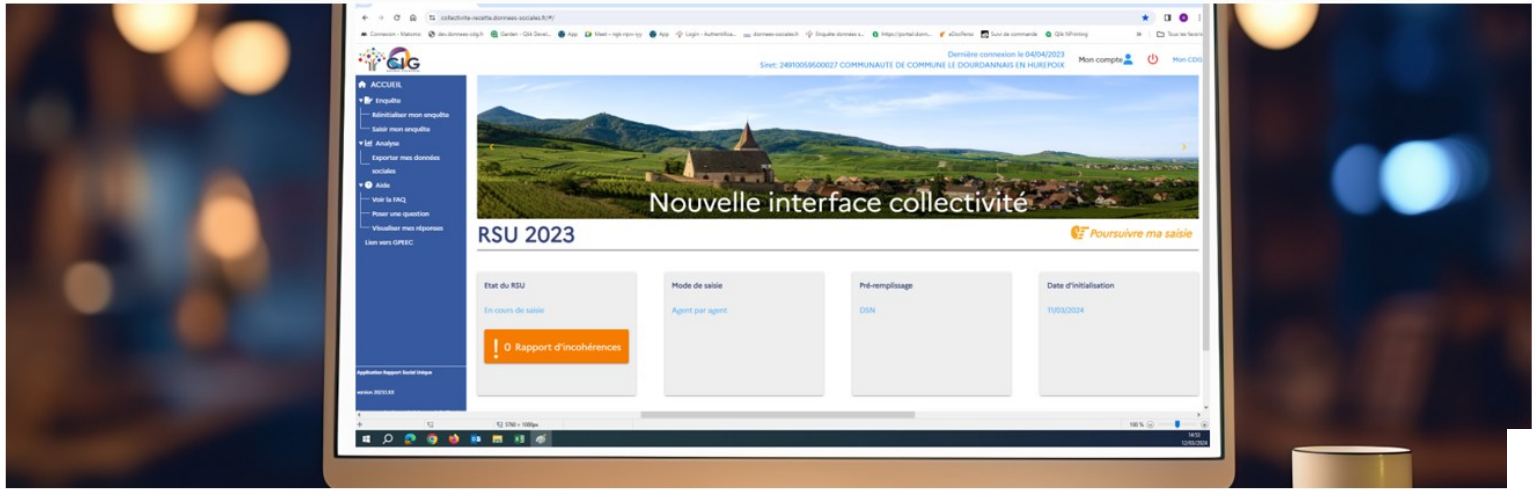

Site national: https://www.donnees-sociales.fr
Site application: https://bs.donnees-sociales.fr

Guide Utilisateur 2022 V7

Lire plus de publications sur Calaméo

Télécharger la notice des indicateurs du RSU 2022

Télécharger le résumé préparatoire aux données du RSU 2023

Télécharger le guide utilisateur

Télécharger le guide "L'Essentiel"

Aller à la FAQ

J'ai une question, je consulte en premier les documents à l'utilisation

ATELIERS DE SAISIE

Comme en 2023, le CDG 52, vous propose des ateliers de saisie, par petits groupes de 8-10 personnes maximum, sur inscription.

CENTRE DE GESTION
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

Merci pour votre attention et bonne campagne !

Contact
Maryse Barthélémy-Blanchon
Et Christelle Gauvain

cdg52@cdg52.fr
03.25.35.33.20